

Les maisons d'accueil spécialisées en Mayenne

Une maison d'accueil spécialisée est un établissement médico-social qui propose un hébergement à tout adulte en situation de handicap et de « grave dépendance ». Pour être accueilli en MAS, l'état de santé de la personne doit nécessiter le recours à une tierce personne pour les actes essentiels de l'existence, une surveillance médicale ainsi que des soins constants.

L'accueil en MAS comprend également les services suivants :

- Les soins médicaux et paramédicaux
- Les aides à la vie courante
- L'accompagnement au quotidien par des activités à la vie sociale, occupationnelles ou d'animation

Quelle est la prise en charge des frais d'hébergement ?

Les frais de journée sont principalement à la charge de l'Assurance Maladie. Une participation financière reste cependant à la charge du résident (forfait journalier) sauf s'il est bénéficiaire de la couverture maladie universelle complémentaire.

Quels sont les effets de l'admission en MAS sur l'AAH ?

Les bénéficiaires de l'allocation pour adulte handicapé (AAH) accueillis en MAS perçoivent une allocation réduite, équivalent à 30 % du montant de l'AAH, à partir du premier jour du mois suivant une période de 60 jours révolus.

Comment formuler une demande d'orientation vers une maison d'accueil spécialisée ?

Pour bénéficier de cette orientation, il convient d'en faire la demande auprès de :

Maison départementale de l'autonomie

Centre Jean Monnet
12 quai de Bootz
CS 21429
53014 LAVAL cedex
Tél : 02 43 677 577
Fax : 02 43 59 96 40
Courriel : mda@lamayenne.fr

▪

•

Les maisons d'accueil spécialisées en Mayenne (PDF - 706.26 Ko)